



Avis de l'Afeas à la consultation « Parlons logement » du Gouvernement du Canada

Transmis via le site Internet : <https://www.parlonslogement.ca/upload/index.cfm>

Déposé le jeudi 20 octobre 2016

L'Afeas, en bref

Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Afeas regroupe 8 500 Québécoises qui travaillent bénévolement au sein de 250 groupes locaux répartis dans 11 régions. Association féministe, dynamique et actuelle, sa structure démocratique favorise l'expression des points de vue de ses membres sur l'ensemble des enjeux sociaux et donne une voix aux femmes du Québec pour défendre leurs droits.

L'Afeas est une organisation « terrain » qui œuvre grâce à l'éducation et l'action sociale concertée. Dans ses multiples activités et prises de position, l'Afeas vise l'autonomie des femmes sur les plans social, politique et économique et leur participation active au développement de la société québécoise. L'Afeas remplit sa mission grâce à l'engagement de ses membres bénévoles dont le portrait est le suivant :

- ◆ Âge : 16 à 44 ans = 5,02%, 45 à 64 ans = 32,62 %, 65 ans et plus = 57,33 % ;
- ◆ Milieu de vie : urbain = 36,30%, semi-urbain = 33,94 %, rural = 29,76% ;
- ◆ Occupation : services et professions = 16,76%, travail au foyer = 12,43%, retraitées = 47,24% (non connu = 23,57%).

Ses positions sur le logement

En 2010, l'Afeas a adopté des positions concernant le logement. Voici les principales qui, à notre avis, sont en lien direct avec la consultation en cours. L'Afeas demande de :

- ◆ Reconnaître le droit fondamental au logement visant à assurer aux canadiennes et aux canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable.
- ◆ Mettre en place avec les provinces un plan de développement pour l'accès à un nombre suffisant des logements et habitations à prix abordable, universellement accessibles, sécuritaires et écoénergétiques.
- ◆ Rendre l'accessibilité universelle obligatoire pour toute construction nouvelle d'un lieu d'habitation résidentielle, unifamiliale ou à logements.
- ◆ Favoriser la construction de logements sociaux et coopératifs subventionnés.

Note : Ne pas traduire le présent document sans consulter l'Afeas qui validera la traduction